

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD
OBJET

Convention de partenariat portant sur la politique tarifaire de la Société Publique Locale « Montereau, Porte de Paris » et la ville de Montereau-Fault-Yonne

N° D_89_2026 (Service Culturel)

L'an deux mil vingt six, le 10 avril à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 03 avril deux mil vingt six et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présent(e)s : M. CHERON, Maire, M. REGUIG, Mme MAIROT, M. ASFAUX, Mme CORNEILLAN, M. BELEK, Mme EL ABIDI, M. ESPARRAGA, Mme SARICA AYGAN, M. DURAND-BANCEL Adjoint au Maire, M. BOURDY, Mme CAMACHO, M. CELIK, M. DERVILLEZ, Mme GONÇALVES, M. GRABSI, M. LEMOINE, Mme LEROY, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, Mme RICHARD, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. VILLEMIN, Mme YANGO LONGUET, Mme BILLÉ, Mme DESANTE, M. DEYDIER, Mme DOIGNON, Mme DJILLALI, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s représenté(e)s : Mme BENADDA-SAHRIDJ, représentée par Mme EL ABIDI, Mme DOURET représentée par M. ESPARRAGA, M. BAROUKH représenté par Mme DESANTE, M. VATONNE représenté par Mme BILLÉ

Absents : M. CHERON – M. DURAND-BANCEL – M. LEMOINE – Mme RICHARD – M. CELIK

Secrétaire de séance : M. MALONGA

~~~~~

## Le vote de cette délibération a lieu sous la présidence de M. REGUIG

Les contractions budgétaires imposées par l'Etat aux collectivités territoriales conjuguées simultanément aux effets de l'inflation ainsi que des conséquences des crises internationales (en 2026, hausse majeure du prix de l'énergie en raison des guerres en Ukraine et au Moyen-Orient) obligent les organisations publiques à tenir compte de ces hausses budgétaires dans les modalités de calcul des prix de revient de l'organisation des spectacles. Le prix de revient par spectateur évolue inéluctablement et considérablement.

La ville de Montereau a engagé la construction du « Majestic, scène de Montereau » lequel a été inauguré en juin 2022. La politique tarifaire instaurée dès l'ouverture de cet équipement est l'une des plus attractives d'Île-de-France et même de France.

La ville de Montereau tient compte de l'impact des évolutions des coûts d'exploitation imposées par le contexte externe à la collectivité et souhaite garantir une politique tarifaire attractive aux Monterelais tout en préservant leur pouvoir d'achat en prenant en charge le différentiel de l'évolution tarifaire appliquée pour la saison 2026-2027.

Tel est l'objet de la présente convention.

Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 08 avril 2026.

.../...

DATE  
D'AFFICHAGE

14 avril 2026

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

26

votants

29

Vu l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission en date du 08 avril 2026.

**M. James CHERON, Maire, M. Didier DURAND-BANCEL, Adjoint au Maire, M. Maxime LEMOINE, Mme Virginie RICHARD, M. Eren CELIK, Conseillers Municipaux quittent la salle en amont de la présentation de la présente délibération et ne prennent pas part au vote**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à la MAJORITÉ (6 contre : Mme BILLÉ – Mme DESANTE – M. DEYDIER - Mme DOIGNON – M. BAROUKH représenté par Mme DESANTE – M. VATONNE représenté par Mme BILLÉ – 1 abstention : Mme DJILALI)**

- **D'ADOPTER** le projet de convention de partenariat portant sur la politique tarifaire de la Société Publique Locale « Montereau, porte de Paris » joint à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



*James Chéron*  
James CHÉRON